



15ème législature

Question N° : 45023	De M. Michel Larive (La France insoumise - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Programmes sport	Analyse > Programmes sport.
Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Larive appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'insoutenabilité des programmes de spécialité en classe de terminale. Si la communauté éducative s'est montrée satisfaite du report des épreuves de mars 2022 à cause de la crise sanitaire, elle reste toutefois inquiète quant aux années à venir. En effet, M. le député a été alerté sur la lourdeur des programmes et la précocité des examens qui imposent un rythme effréné aux enseignants mais également aux élèves qui en viennent souvent à perdre leur appétence pour la discipline en question. Il a notamment été informé de l'absence de construction cohérente entre les programmes de mathématiques et de physique qui entraîne des retards d'apprentissage dans cette dernière discipline. En conséquence de quoi les professeurs sont dans l'obligation de favoriser les enseignements théoriques au détriment des activités expérimentales qui pourtant stimulent la curiosité intellectuelle. Dans cette situation les lycéens se retrouvent souvent découragés face à la charge de travail d'apprentissage colossale sur un temps si court. C'est pourquoi, il aimerait savoir quelles mesures pourraient être prises afin de garantir des conditions raisonnables d'enseignement et d'apprentissage.